

DEPASSEMENTS HORAIRES A COMPTER DE LA PREMIERE MINUTE *
-Période du 13 JANVIER au 9 FEVRIER 2025-

Effectif CPAM sur la période considérée	
EMPLOYES	725
CADRES	422
TOTAL CPAM	1 147

BILAN

	Nombre d'agents concernés par un *		
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE
	Nbre d'agents concernés par au moins 1 dépassement		
EMPLOYES	11	39	1
CADRES	40	92	2
TOTAL CPAM	51	131	3

* Un agent peut cumuler plusieurs dépassements horaires (jour / hebdo / période)

TOTAL CPAM 185 est le nombre de dépassements horaires constatés

ANALYSE

	Proportion des dépassements horaires par rapport à l'effectif CPAM		
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE
des EMPLOYES	1,52%	5,38%	0,14%
des CADRES	9,48%	21,80%	0,47%
proportion du TOTAL CPAM	4,45%	11,42%	0,26%

Volume horaires			
Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	TOTAL
5:08:00	49:00:00	4:30:00	58:38:00
19:57:00	144:23:00	2:26:00	166:46:00
25:05:00	193:23:00	6:56:00	225:24:00

Durée de travail et reports de temps

- durée maximale journalière : 10 heures
- durée maximale hebdomadaire : 42 heures (39h +3h)
- durée maximale sur la période de référence de 4 semaines : 166 heures (156h + 10h)

* Les données ici présentées ne tiennent pas compte des éventuels "Ajout de Temps" auxquels les Managers ont pu procéder pour compenser le temps de travail effectué et écrété de leurs agents